



PROGRAMME PEDAGOGIQUE BILAN DE COMPETENCES « RÉALISER UN BILAN DE COMPÉTENCES ET DE POTENTIELS »

Entièrement présentielle
16 heures

La formation a lieu de manière 100% synchrone en présentiel. En cas de force majeur, il peut être déployé une phase distancielle de type télé présentiel maintenant un accompagnement synchrone.

Tarif par stagiaire
TARIF 2 000,00 net de TVA*

« * Exonération de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI »

POINTS FORTS DE LA FORMATION

Accompagnement pédagogique unique et personnalisé pour identifier ses ressources personnelles et professionnelles, ses potentiels forts et ses compétences source d'épanouissement et de performance, qui prend en compte la personne dans sa globalité.

OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, vous serez capable

- D'analyser son besoin et sa demande, de déterminer le format le plus adapté à sa situation et de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.
- D'analyser ses motivations, intérêts professionnels et personnels ; D'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles/personnelles ; Déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle
- De prévoir les principales étapes de mise en œuvre de son projet professionnel

MÉTHODES MOBILISÉES

- Affirmative
- Démonstrative
- Expositive
- Interrogative

MOYENS MOBILISÉS

- Exposé
- Cas pratique
- Démonstration
- Activité
- Etude de cas
- Enquêtes

DRACOZ – 1011 Route Nationale 01120 LA BOISSE

Tel : 06-17-95-23-16 – courriel : dracoz@yahoo.com – Site web : www.dracoz.fr

SIREN n° 822 209 920 – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84010231501 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Document créé le 04/10/2021 – date de mise à jour : 28/07/2022



FORMATEUR RÉFÉRENT

Quel que soit la formation choisie au sein du catalogue de notre organisme, vous disposerez d'un formateur ou d'une formatrice référent(e). Les coordonnées de votre formatrice ou de votre formateur vous seront communiquées dans un second temps selon les dates, modalités et lieux (si présentiel) de formation que vous envisagez et selon la disponibilité de nos formateurs/formatrices. L'ensemble de nos intervenants ont fait l'objet d'une procédure qualité d'intégration et d'habilitation permettant de justifier de leurs titres et qualités. Notre équipe qualité et notre équipe pédagogique veillent de consœur à la qualité continue d'intervention de notre équipe de Formateurs. Formatrices.

PLAN DE LA FORMATION

Important : le plan d'un bilan de compétences est défini légalement par l'article R6313-4 du Code du Travail et doit comprendre obligatoirement une phase préliminaire, une phase d'investigation et une phase de conclusions. Nous coconstruisons systématiquement un parcours adapté à vos besoins et objectifs identifiés lors de la phase préliminaire.

PHASE PRÉLIMINAIRE

- Analyse de la demande et du bénéficiaire ; détermination du format adapté à la situation et au besoin ; détermination conjointe des modalités et du déroulement du bilan.

PHASE D'INVESTIGATION

- Identification des compétences, aptitudes professionnelles et personnelles du bénéficiaire
- Détermination des possibilités d'évolution professionnelle du bénéficiaire
- Analyse des motivations, intérêts professionnels et personnels du bénéficiaire

PHASE DE CONCLUSION

- Appropriation des résultats de la phase d'investigation
- Recensement des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du projet professionnel
- Prévoir les principales étapes de mise en œuvre du projet professionnel du bénéficiaire
- Conclusion du bilan de compétences

PUBLIC VISÉ

Tout type de public, salarié du secteur public et privé, demandeur d'emploi, travailleur indépendant souhaitant réaliser un bilan de compétences professionnel

PRÉ-REQUIS

Il n'y a pas de prérequis spécifiques de compétences, le bilan de compétences étant ouvert à tous les salariés et demandeurs d'emploi. Obligatoire à toute contractualisation, nous vérifierons ensemble par un entretien téléphonique préalable vos besoins, vos objectifs à atteindre et vous décrirons le déroulement d'un bilan de compétences tel que prévu par la loi (Article R6322-35 à R6322-39 du code du travail). Lors de cet entretien préalable, nous nous assurons de la bonne adéquation du parcours bilan de compétences avec vos besoins



EVALUATION DES ACQUIS

- Entretien d'analyse préalable avec le bénéficiaire (Fiche de liaison)
- Test de positionnement
- Grille d'analyse partagée Bilan de compétences
- QCM pour valider l'appropriation des acquis tout au long de votre parcours
- Contrôle continu
- Questionnaire de satisfaction à chaud

SANCTION(S)

- Attestation de formation
- Certificat de réalisation
- Remise d'un document de synthèse

SUIVI

- Rendez-vous téléphonique de suivi post-bilan offert et organisé 6 mois après la fin du bilan pour échanger sur vos réussites, vos éventuelles difficultés et l'avancement de votre plan d'action.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Entre le 01/11/2021 et 30/05/2022, indicateurs de performance calculés par la SCORF, notre partenaire de confiance, réseau coopératif d'organismes de formation leader en France, sur la base de 7 avis recueillis de bénéficiaires de bilans de compétences accompagnés et terminés par nos soins sur cette période :

Taux de satisfaction général : 4,71 sur 5 (soit 94,2%)

Taux de recommandation général : 8,57 sur 10 (soit 85,7%)

Depuis le 1^{er} juin 2022, DRACCOZ a pris la décision de mettre en place son propre système de mesure d'indicateurs de performance en ne prenant en compte que les bilans de compétences depuis le 01/06/22 et de les mettre à jour tous les 6 mois sur son site internet dracoz.fr :

Données ci-dessous avec date de dernière mise à jour : 26/07/22 :

Taux de satisfaction général : 100%

Taux d'accomplissement : 100%

Nombre de bénéficiaires accompagnés sur la période : 1

Taux de réalisation des entretiens de suivi à six mois : « En Cours »

Nombre d'enquêtes-terrain réalisées par les bénéficiaires pour valider leur projet : 3

Nature des enquêtes-terrain réalisées par les bénéficiaires pour valider leur projet : Accompagnement et médiation familiale ; information sociale ; animation loisirs.

Les indicateurs seront mis à jour semestriellement. « En Cours » signifie que le programme n'a pas encore fait l'objet de formations permettant le calcul des indicateurs et/ou que les indicateurs sont en cours de consolidation.



CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le Bilan de Compétences est strictement encadré par le code du Travail (Articles L6313-4, R6313-4, R6313-5, R6313-6, R6313-7). Nous tenons à vous sensibiliser et vous informer quant à ce cadre légal et réglementaire. De plus, nous vous expliquons en détail les objectifs et les conditions de financement du bilan. Enfin, nous vous expliquons nos engagements déontologiques. Il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous pour accéder à un article détaillé => [site dracoz.fr](http://site.dracoz.fr) > Onglet « Bilan de compétences »

MODALITÉS D'ACCÈS

Nos formations en présentiel ont lieu dans notre Centre Bilan de compétences situé à LA BOISSE (01120), local garantissant la discrétion et la confidentialité de nos échanges, mais aussi respectant la réglementation des ERP (Etablissement Recevant du Public). Les modalités d'accès vous sont précisées dans l'onglet « Contact » sur notre site internet dracoz.fr : [cliquez ici](#)

En cas de formation 100% distanciel synchrone, tous les rendez-vous seront réalisés sur le logiciel Visioconférence sécurisé TEAMS Microsoft. Notre Formateur Consultant vous accompagnera en visioconférence à chaque séance tout au long de votre parcours. Il vous adressera un lien de connexion la veille de la formation et un rappel du RV par SMS 24 heures avant. Contact de l'assistance technique : 06-25-11-45-42

DÉLAIS D'ACCÈS

Accès possible à la formation dans un délai de 15 jours postérieure à la signature d'un contrat de formation permettant le respect du délai de rétractation du client particulier.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Si vous êtes en situation de handicap et que vous voulez suivre cette formation, merci de contacter notre référente handicap, Virginie COLLIN joignable par mail à l'adresse dracoz@yahoo.com et/ou par téléphone au 06 17 95 23 16. Selon la nature de votre handicap, notre référente déterminera les conditions d'accessibilité à la formation et l'adaptation des moyens de la prestation dont l'accessibilité des ressources et/ou la présence de supports spécifiques. Notre référente pourra également vous orienter vers un partenaire capable de proposer une ingénierie de formation compatible avec la nature de votre handicap.

CONTACT

Référent pédagogique :

En cas de besoin, vous pouvez contacter notre référent pédagogique Bruno COLLIN chez DRACCOZ, joignable par mail dracoz@yahoo.com et/ou par téléphone au **06 25 11 45 42**.

DRACCOZ Formation – Satisfaction :

Vous rencontrez une difficulté ? Vous avez une remarque à nous faire ? Vous souhaitez déclarer un litige ? Notre référent Qualité est disponible par mail à l'adresse dracoz@yahoo.com avant, pendant et après votre formation.

SECURITE ET REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de DRACCOZ est consultable sur le site internet dracoz.fr
Un exemplaire est remis à chaque participant avant le début de la formation.

DRACCOZ – 1011 Route Nationale 01120 LA BOISSE

Tel : 06-17-95-23-16 – courriel : dracoz@yahoo.com – Site web : www.dracoz.fr

SIREN n° 822 209 920 – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84010231501 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Document créé le 04/10/2021 – date de mise à jour : 28/07/2022